



Casier judiciaire : Pour ce qui n'est toujours pas effacé

Par **daissie**, le **27/05/2009** à **23:13**

Bonjour, suite a une préformation an tant qu'auxiliaire de vie , mon projet pofessionnelle a été valider , depuis peu l'entreprise ou j'ai fait mon stage m'a appeler pour un contrat de 4 mois que j'ai accepter sans hesitation. Cependant je me retrouve dans un impasse car , il ont reçus mon casier judiciaire que je pensait vierge et qui a actuellement 3 condamnation , une pour recelle de 2005 pour un ordinateur que j'avais acheter qui etait voler que j'ai rendu .le jugement m'avait sanctionner de 150 d'amende , 1 moi de surci et 3 ans de mis a l'épreuve . Apres sa je n'ai pas eu d'autres histoire similaire.rnLa 2 eme condamnation 2007 fut l'objet d'une plainte contre moi concernant une voiture que j'avait vendu que j'avais acheter en garage sois disant reviser.j'ai gagner le proces car les accusations n'etait pas fondés et la personne avait fait de fausse factures pour que je la rembourse.rnenfin la 3 eme plainte concerne un scooter que j'ai revendu pour piece sans carte grise et non volé je précise ,l'acheteur me reclame maintenant la carte grise alors il porte plainte. En bref , suite a ma perte d'emploi je me suis adresser au commissariat qui m'ont dit que mon delit de 2005 ne devrait plus etre afficher et que les 2 plaintes ne devrait pas etre sur le volet N°2 surtout qu'il y en a une de debouter et l'autre pas encore juger .J'ai envis de m'en sortir et je suis bloquer a cause de ce casier judiciaire , que puis je faire ? je suis desesperer car je devait rentrer en formation en septembre pour passer mon diplome et tout tombe a l'eau . Merci de me conseiller car je vois pas ce que je vais devenir . edwige